

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 8 juillet 2014, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. François OUVRARD, Maire, Monique REY, Arnaud LOISON, Fabienne BARDON, Jean-Paul DAVID, Annick PIERS, Jean-Pierre DELSOL, Christine BURCKEL, Dominique THIBAUD, Adjoint, Paul SEZESTRE, Alain GANDEMER, Philippe BAGUELIN, Patrick GIRARD, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Valérie MARY, Didier DAVAL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Laurence HERVEZ, Claudine LE PISSART, Michèle MENGANT, Carmen PRIOU (arrivée à 20h06), Thierry MERLIN, Laurent DENIS (arrivé à 20h06), Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Frédérique GAUTHIER, pouvoir à M. François OUVRARD
M. Sébastien POURIAS, pouvoir à Mme Claudine LE PISSART

ABSENTS : Mme Véronique BARBIER, M. Serge DREAN

SECRÉTAIRE : Mme Annick PIERS est élue secrétaire de séance.

ASSISTANTES : Mme Mylène BOULAY, Directrice des services
Mme Charline HUPEL, Assistante

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 10 juin 2014. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il propose que la question « 4.4 – Acquisition emplacement réservé n°44 – 114 rue de Curette » soit retirée de l'ordre du jour. En effet, cet emplacement réservé avait initialement été créé afin de réaliser des liaisons douces. La commune disposant de 11 mètres de largeur de voirie à cet endroit, sans l'acquisition de l'emplacement réservé, après un rendez-vous sur place, il apparaît inopportun d'acquiescer cette emprise.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. MOTION DE SOUTIEN À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Monsieur François OUVRARD, Maire, explique que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Grandchamp-des-Fontaines rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Grandchamp-des-Fontaines estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Grandchamp-des-Fontaines soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan des dotations de l'État,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Monsieur Laurent DENIS fait part du désaccord des membres de la minorité sur cette motion. En effet, dans le cadre de la réduction des dépenses publiques et de l'effort économique national, il trouve normal que les collectivités territoriales y participent aussi.

Monsieur le Maire explique que l'État ne joue pas le jeu des transferts de compétences. Il se désengage de certaines responsabilités, notamment avec la réforme des rythmes scolaires, mais sans transmettre de manière pérenne les fonds associés. De plus, la charge normative pèse de plus en plus sur les collectivités, ce qui implique des dépenses subies supplémentaires et complexifie leurs actions.

Monsieur Laurent DENIS approuve l'importance de l'efficacité et de la simplification des normes. Mais, dans le contexte actuel, il explique qu'on ne peut pas aller à l'encontre de la rationalisation des moyens.

Monsieur le Maire suppose que l'État ne sait pas comment fonctionnent ses collectivités. Il précise qu'à l'avenir, la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera mise en adéquation avec l'évolution des masses salariales des collectivités. Grandchamp-des-Fontaines a la chance de bénéficier de dynamiques économiques et démographiques, ce qui lui permet de maintenir, voire d'augmenter son niveau de DGF. Ce n'est cependant pas le cas de l'ensemble des collectivités du territoire national. D'où la proposition de cette motion par solidarité avec les communes n'ayant pas cette dynamique. L'AMF a le sentiment que l'ensemble des efforts doivent peser sur les collectivités. Mais quid des économies des services de l'État ?

Madame Christine BURCKEL précise que cette motion ne porte pas uniquement sur les dotations mais également sur les transferts de charges et l'importance des normes.

Monsieur le Maire souligne également que l'ensemble des mesures prises par l'État n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les associations d'élus locaux, contrairement aux autres réformes en cours qui sont réalisées en concertation avec les acteurs principaux. D'où la demande de l'AMF de mettre en place une instance de concertation.

Monsieur Dominique THIBAUD rappelle que l'AMF a également la volonté de maîtriser les dépenses publiques. Aujourd'hui, elle s'interroge sur quel type de collectivités pèseront les plus gros efforts d'économies. De plus, il serait important que l'État mette en adéquation l'évolution des bases de fiscalité avec la liberté de fixation des taux des collectivités territoriales et les transferts de compétences.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 21 voix POUR et 4 CONTRE,

PREND ACTE de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

2. FINANCES, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

2.1. PRÉCISIONS SUR LES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : PRISE EN COMPTE DES PAI ET MISE EN PLACE D'UNE PÉNALITÉ DE RETARD AU MULTI-ACCUEIL

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, propose aux membres du conseil municipal de compléter la délibération relative aux tarifs des services Petite Enfance, Enfance et

Jeunesse en date du 10 juin dernier.

En effet, il est nécessaire de préciser la mise en place d'une pénalité pour dépassement d'horaires au Multi-Accueil et actualiser les tarifs PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) pour l'Accueil de Loisirs avec repas.

Il propose les compléments suivants :

MULTI-ACCUEIL :

- Mise en place d'une pénalité pour dépassement d'horaires de 3€/jour pour sortie après 18h30.

A la question de Monsieur MERLIN qui demande si un avertissement sera mis en place avant la pénalité, Monsieur le Maire répond que ce sont les responsables des structures d'accueil qui informeront les élus du retard récurrent des parents. Mais il va réfléchir à l'envoi en amont d'un courrier d'avertissement.

ACCUEIL DE LOISIRS :

- Dans le cadre d'un PAI alimentaire, diminution de 1,50 € du tarif à la demi-journée avec repas ou à la journée.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2014 (sauf pour l'Accueil de Loisirs où ils s'appliqueront à compter du 3 septembre 2014).

Monsieur OUVRARD précise que dans le cadre d'un PAI, ce sont les enfants qui apportent directement leur repas. Fabienne BARDON ajoute que la diminution du tarif est une demande des parents cette année. Cette situation ne s'était jamais présentée auparavant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

MAINTIEN la délibération n° 0004-06-2014 en date du 10 juin 2014 ;

VOTE les compléments aux tarifs 2014 des services Petite enfance, Enfance et Jeunesse tels que présentés, à savoir

- Multi-Accueil : la mise en place d'une pénalité de 3€ pour dépassement d'horaires de 3€ - / jour pour sortie après 18h30

- Accueil de Loisirs : diminution de 1,50€ du tarif à la demi-journée ou à la journée dans le cadre d'un PAI alimentaire.

DIT que ces tarifs s'appliqueront au 1^{er} septembre 2014, sauf pour l'Accueil de Loisirs où ils s'appliqueront à compter du 3 septembre.

2.2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Pour l'exercice 2013, la SAUR, délégataire du service assainissement, a établi son rapport annuel.

Monsieur Arnaud LOISON, Adjoint aux Finances, donne lecture des éléments significatifs de ce rapport. Le document complet est à disposition pour consultation en Mairie.

LES CHIFFRES CLÉS

9	Poste de relèvement
19 321 ml	Linéaires de conduite (+6,55%)
1 038	Clients facturés (+4,11%)
95 788 m ³	Volume assujetti à l'assainissement (+4,94%)
178 453 m ³	Volume épuré (+4,69%)
24 t	Boues étendues (-7,69%)

Monsieur Arnaud LOISON précise que le document complet est consultable en Mairie et qu'il pourra être envoyé par mail à ceux qui le souhaitent.

Monsieur le Maire apporte quelques éléments complémentaires. La surverse de la station d'épuration représente 640 m³, ce qui correspond à peu près à une journée de pluie et de collecte d'assainissement. Les boues en sortie sont 100% conformes. En 2013, on a constaté une diminution du volume d'épandage.

Monsieur Paul SEZESTRE fait remarquer que le volume épuré est largement supérieur au volume assujetti.

Monsieur le Maire répond que la commune connaît un problème d'eaux parasites. Fin 2013, une rencontre a eu lieu avec le fermier pour exiger qu'il utilise la fin de son contrat pour inspecter l'ensemble du réseau. D'importants problèmes ont déjà été résolus suite au précédent diagnostic mais il reste un gros travail d'inspection.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2013 du service assainissement présenté par la SAUR.

3. TRAVAUX

3.1. AUTORISATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE DU MARCHÉ « PAVC 2014 »

Monsieur Jean-Paul DAVID, Adjoint aux Travaux, rappelle que le PAVC (Programme d'Aménagement de la Voirie Communale) 2014 est constitué d'une tranche ferme composé de la rue des Cèdres, de la Loeuf, de la Noë des Puits (1^{re} tranche) et de la Grand'Haie, et d'une tranche conditionnelle composé de la Noë des Puits (2^e tranche).

Il a fait un point sur la procédure :

- Le maître d'œuvre est le Cabinet géomètre BCG
- Le marché a été mis en ligne le 24 juin 2014
- La date limite de remise des offres est le vendredi 11 juillet 2014

Considérant qu'il est souhaitable de commencer les travaux du PAVC en septembre 2014 en tenant compte des congés des entreprises et de la préparation du chantier, il propose d'autoriser Monsieur Le Maire à attribuer le marché.

Monsieur Jean-Paul DAVID précise que les travaux concerneront les secteurs :

- Rue des Cèdres : création de parkings ;
- La Loeuf : remise en état d'une route endommagée ;

- *La Noë des Puits : création de deux plateaux et mise en place d'un busage pour un cheminement piéton dans une première tranche et rénovation de l'enrobé dans une deuxième tranche ;*
- *La Grand' Haie : remise en état de la voirie.*

Monsieur Laurent DENIS se demande si, avant de faire les travaux du PAVC correspondant à la Noë des Puits, il ne faudrait pas revenir sur le raccordement à l'assainissement collectif de ce secteur. Il rappelle qu'en 2011 une pétition avait été envoyée à Monsieur le Maire par les habitants demandant une étude d'assainissement. Le maire en place avait répondu qu'il s'engageait à étudier avec le maire de Treillières et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres le lancement d'une étude de faisabilité puis qu'il reviendrait vers les habitants. Aujourd'hui les habitants de la Noë des Puits sont toujours en attente d'un retour alors que le village se densifie. Monsieur Laurent DENIS officialise donc la demande du lancement d'une étude de faisabilité pour le raccordement du village de la Noë des Puits à l'assainissement collectif.

Madame Carmen PRIOU précise qu'ils ne sont qu'à 200 mètres du réseau de Treillières.

Monsieur le Maire entend la demande de Monsieur Laurent DENIS et de Madame Carmen PRIOU. Il précise que, même si la commune lançait en 2014 une étude de faisabilité de raccordement à l'assainissement, celui-ci ne serait pas effectif avant au moins un ou deux ans. Cependant, il estime que cette demande ne remet pas en question les aménagements de sécurité, vu leur importance. Un partenariat avec le Département de Loire-Atlantique peut être envisagé sur une étude et sur un éventuel financement mais celui-ci ne serait possible que si le coût par branchement est inférieur à 6 000€. Monsieur le Maire donne alors son accord pour le lancement d'une étude de faisabilité.

Concernant le marché du PAVC, la somme de 225 000€ a été inscrite au budget 2014.

Suite à ce débat, Monsieur Jean-Paul DAVID précise que 6 offres sont parvenues en mairie. Elles sont actuellement en analyse chez le maître d'œuvre. L'attribution est prévue fin juillet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à attribuer le marché du « PAVC 2014 » et à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

4. URBANISME

4.1. DÉNOMINATION DE RUES

- **LOTISSEMENT DE L'ÉPINAIS**

Monsieur Jean-Pierre DELSOL, Adjoint à l'Urbanisme et l'Agriculture, explique que, suite à la création de l'extension du lotissement de l'Épinois 2, il est nécessaire de nommer une nouvelle voie « Allée des Hirondelles ».

Les autres voies du lotissement sont situées en continuité de l'impasse des Pinsons et l'impasse des Mésanges.

Il propose de valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de dénommer la nouvelle voie créée dans l'extension du lotissement de l'Épinais « Allée des Hirondelles »

- **LOTISSEMENT DU CORMIER**

Monsieur Jean-Pierre DELSOL, Adjoint à l'Urbanisme et l'Agriculture, explique que, suite à l'accord du permis d'aménager du lotissement du Cormier, il est nécessaire de nommer les voies créées.

Suite à la commission d'urbanisme du 1^{er} juillet 2014, le choix s'est porté sur :

- Rue des Clairières
- Impasse des Lisières
- Impasse du Chemin creux
- Rond-point de (la Chapelle)

Il propose de valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de dénommer les nouvelles voies créées dans le lotissement du Cormier « Rue des Clairières », « Impasse des Lisières », « Impasse du Chemin creux » et « Rond-point de la Chapelle »

- **LOTISSEMENT DU BOCAGE II**

Monsieur Jean-Pierre DELSOL, Adjoint à l'Urbanisme et l'Agriculture, explique que, suite à l'accord du permis d'aménager du lotissement du Bocage, il est nécessaire de nommer les voies créées.

Suite à la commission d'urbanisme du 1^{er} juillet 2014, le choix s'est porté sur la thématique du Bocage, liée à la rue du Bocage, déjà existante :

- Rue des Prairies
- Impasse des Taillis
- Rond-point du Cormier

Il proposera de valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de dénommer les nouvelles voies créées dans le lotissement du Bocage « rue des Prairies », « impasse des Taillis », « rond-point du Cormier »

4.2. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES ET ESPACES VERTS – LOTISSEMENT DU BOCAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L.141-3,

En préambule, Monsieur Jean-Pierre DELSOL, Adjoint à l'urbanisme et à l'agriculture, rappelle qu'aux termes de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Selon la jurisprudence administrative, il résulte des termes mêmes de cet article que la procédure d'incorporation d'office dans le domaine public d'une commune de voies ouvertes à la circulation publique dans un ensemble d'habitations ne revêt qu'un caractère facultatif et que, par suite, les communes, après délibération de leur conseil municipal, peuvent acquérir par voie amiable les voies privées d'un ensemble d'habitations.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il explique alors que, dans le cadre de la rétrocession des espaces communs du lotissement du Bocage, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée E 1 393, appartenant à Mme Françoise PUY, pour une contenance de 1 861 m². Cette parcelle comprend les espaces verts et la voirie de desserte du lotissement.

En l'état, le classement de la voie et des espaces verts n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte.

Le Conseil Municipal était donc amené à autoriser Monsieur le Maire à acquérir cette parcelle d'une surface de 1 861 m² pour 1 € symbolique.

Suite à la demande de Monsieur Laurent DENIS concernant la réaction de Mme PUY, Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Pierre DELSOL confirment son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle E 1393 d'une surface de 1 861m² pour 1€ symbolique.

DECIDE de classer, après acquisition, ledit bien dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et l'ensemble des documents liés à cet acte.

DIT que les frais engagés seront à la charge de la commune.

4.3. ACQUISITION D'UNE EMPRISE – BELLEVUE

Monsieur Jean-Pierre DELSOL, Adjoint à l'Urbanisme et à l'Agriculture, explique que,

dans le cadre de la réalisation des travaux sur le parc d'activités de Bellevue et de la création d'une future zone de loisirs, la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée E 682, appartenant à M. Guy LESAGE, pour une contenance approximative de 4 000 m², située en zone AUL au PLU.

Le Conseil Municipal a été amené à autoriser Monsieur le Maire à acquérir cette emprise détachée d'une surface d'environ 4 000 m² pour 4,50€/m², conformément à l'avis rendu par les Domaines en date du 17 février 2014.

La surface exacte de l'emprise et le prix total seront à préciser suite au bornage /arpentage du foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle E 682p d'une surface d'environ 4 000 m² pour 4,50€/m².

PRECISE que la surface exacte de l'emprise et le prix total seront à préciser suite au bornage / arpentage du foncier.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse d'achat, l'acte d'acquisition et l'ensemble des documents liés à cet acte.

DIT que l'ensemble des frais engagés seront à la charge de la commune.

4.4. AVIS SUR L'EXPLOITATION DE LA DÉCHETTERIE DES TUNIÈRES

Dans le cadre du réseau d'optimisation des déchetteries défini le 28 avril 2008 par le Conseil Communautaire, la CCEG projette le remplacement de la déchetterie des Landes sur le territoire de la Commune de Grandchamp-des-Fontaines, aujourd'hui saturée, par la construction d'une nouvelle déchetterie au lieu-dit Les Tunières.

Une plate-forme de broyage des déchets verts (2 000 m²) sera intégrée à ce projet. En outre, une plate-forme de transit de verre et un hangar de séchage et de stockage de plaquettes de bois (capacité de 4 800 m³) pour le chauffage de l'équipement aquatique intercommunal sont également prévus en annexe du projet de déchetterie sur le site des Tunières.

En 2013, la CCEG a formulé une demande auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchetterie intercommunale située à Grandchamp-des-Fontaines, au lieu-dit Les Tunières.

Le 26 mai 2014, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement des Pays de la Loire, inspecteur des installations classées, a émis un avis de recevabilité.

Par arrêté du 28 mai 2014, le Préfet de la Loire-Atlantique a décidé que la demande présentée par la CCEG ferait l'objet d'une enquête publique ouverte pendant quatre semaines, du 25 juin au 23 juillet 2014 inclus dans la mairie de Grandchamp-des-Fontaines.

Cette enquête a été annoncée, par les soins du Préfet, dans les journaux « Ouest-France » et « Presse Océan » et elle a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Le conseil municipal de Grandchamp-des-Fontaines a été appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et l'arrêté préfectoral rappelle que cet avis ne sera pris en compte que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS Favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES

Conformément à l'article L. 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres a adressé le rapport d'activités 2013, aux fins de communication aux membres du Conseil Municipal. Chaque membre en a reçu un exemplaire.

Monsieur Dominique THIBAUD, Adjoint délégué à la coopération intercommunale, présente ce rapport à l'aide d'un diaporama en synthétisant les principaux éléments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Adoption du plan d'actions Agenda 21
- Les premières actions engagées

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Pôle Métropolitain : premières actions opérationnelles
- La Filière Bois-énergie se met en place
- Accompagner les projets d'urbanisme en commune
- Un partenariat renouvelé avec la Chambre d'Agriculture jusqu'en 2015
- Projet aéroport du Grand Ouest : les revendications d'Erdre & Gesvres entendues

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

- Début des travaux sur les Marais de l'Erdre
- Éviter, compenser, réduire les impacts des projets d'aménagement
- L'assainissement non collectif en Erdre & Gesvres
- Augmentation des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs
- Lancement d'un nouveau service de vidange des assainissements
- Renforcer la proximité et le conseil aux usagers

GESTION DES DÉCHETS

- Redevance incitative : les premiers chiffres
- Informer et sensibiliser les habitants
- Politique Déchets : un dialogue constant avec le Comité Local de Concertation
- Premiers travaux de mise en œuvre du nouveau réseau de déchetteries

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- De nouveaux espaces pour les entreprises
- Village d'entreprises, le projet est lancé
- Des services accrus pour les entreprises et leurs salariés
- Lancement de l'acte II de la stratégie de développement économique d'Erdre & Gesvres
- Soutenir et accompagner la création et la reprise d'entreprises
- Valoriser l'entreprise, les innovations et les savoir-faire

SOUTENIR EMPLOI

- Privilégier un rapport direct avec les demandeurs d'emploi et les entreprises
- La Maison de l'Emploi et de la Formation labellisée « Service public de l'orientation »
- Des « Points Information Europe » à la Maison de l'Emploi et de la Formation
- Le plan d'actions 2013 pour l'emploi
- Faciliter l'intégration de clauses sociales

TOURISME

- Des sentiers de randonnée revisités
- Un pays touristique relancé
- Valoriser et développer l'offre touristique

SPORT

- Centres aquatiques : une nouvelle offre de services
- Les Bassins d'Ardéa, ouverture en juillet 2014
- Second centre aquatique sur Treillières-Grandchamp-des-Fontaines

HABITAT – LOGEMENT

- Vers un second Programme Local de l'Habitat
- Améliorer le parc de logements d'Erdre & Gesvres
- Locatifs sociaux : 82 nouveaux logements chaque année sur Erdre & Gesvres entre 2007 et 2014
- Permettre l'accès au logement pour tous

TRANSPORT ET MOBILITÉ

- Transport scolaire
- Développer les transports en commun
- Lila à la demande sillonne le territoire
- Mobiliers urbains
- Liaisons douces, 510km de voies à aménager

ACCESSIBILITÉ

- 149 établissements recevant du public diagnostiqués
- Les cheminements accessibles consultables en ligne
- Des actions de sensibilisation

ACTION CULTURELLE

- Erdre & Gesvres a son Projet Culturel de Territoire
- Poursuivre la dynamique culturelle

LE CLIC

- Une activité en constante progression
- Vivons vieux, vivons mieux : un forum pour s'informer et sensibiliser
- Des programmes de prévention

MUTUALISATION

- Vers un schéma de mutualisation
- De nouvelles mutualisations en 2013

RESSOURCES HUMAINES

- Un effectif qui se stabilise
- Un logiciel de Ressources Humaines mutualisé

LA FORMATION

- Le plan de Formation Intercommunal

CONTRACTUALISATIONS

- Un nouveau Contrat de Territoire Départemental
- Élaboration du Nouveau Contrat Régional
- Vers un accord-cadre lié au projet aéroportuaire
- Les financements européens

FINANCES

- Un Pacte Financier et Fiscal finalisé mais qui reste à concrétiser
- Orientations budgétaires 2013
- La solidarité avec les communes

Monsieur le Maire, remercie Dominique THIBAUD et fait remarquer l'importance des compétences déléguées à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

5.2. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- Le 16 septembre 2014 : prochain Conseil Municipal.
- Fin Août – début septembre : préparation de la semaine de la mobilité (du 16 au 22 septembre).
- Vendredi 29 août à 17h : petite fête à l'ALSH puis visite des locaux scolaires et commissions « Enfance, vie scolaire, jeunesse » et « affaires sociales, petite enfance, logement » de préparation de la rentrée.
- Le 2 septembre : Rentrée scolaire – les membres du bureau sont invités à participer à la rentrée avec une visite des écoles.
- Le 6 septembre : Forum des associations.

Il souhaite à tous de passer d'agréables vacances.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire clôt la séance.

M. François OUVRARD
Maire

Mme Monique REY

M. Arnaud LOISON

Mme Fabienne BARDON

M. Jean-Paul DAVID

Mme Annick PIERS

M. Jean-Pierre DELSOL

Mme Christine BURCKEL

M. Dominique THIBAUD

M. Paul SEZESTRE

M. Alain GANDEMER

M. Philippe BAGUELIN

M. Patrick GIRARD

Mme Véronique BARBIER

Mme Frédérique GAUTIER

Absente

Absente excusée

Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD

Mme Valérie MARY

M. Didier DAVAL

Mme Marielle NOBLET-BOUGOUIN

M. Serge DREAN

Mme Laurence HERVEZ

Absent

M. Sébastien POURIAS

Mme Claudine LE PISSART

Mme Michèle MENGANT

Absent excusé

Mme Carmen PRIOU

M. Thierry MERLIN

M. Laurent DENIS

Affiché le 21.07.2014